



Déclaration préalable du SGEN CFDT du 22 mai 2019

A
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT

Le Sgen-CFDT souhaite remercier les collègues des services gestionnaires de personnels pour la qualité du travail accompli et le respect des délais de transmission des documents de travail.

Cette CAPA s'inscrit dans un contexte social tendu du fait du projet de gouvernement de la transformation publique qui remet en cause les principes de la Fonction publique et la garantie de l'égalité de traitement au travers de la suppression des CAP.

Certes, les CAP n'émettent que des avis consultatifs mais constituent cependant une étape importante dans les opérations de mutation. Au sein de ces instances, les élu.es. interviennent sur divers points : situations difficiles et éventuelles erreurs de barème.

Leur rôle comme garant de l'équité favorise et enrichit le fonctionnement des instances par la diversité des analyses, et ne peut que renforcer la qualité du service public.

L'examen du projet de mouvement des attachés d'administration de l'Etat et sur lequel les représentants des personnels sont appelés à se prononcer aujourd'hui s'inscrit dans un climat de crainte et d'incertitudes sur le devenir des agents de la fonction publique mais aussi dans un contexte de retrait de postes administratifs.

A l'occasion d'une question écrite posée par un député de l'opposition, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a été interpellé à propos de l'évolution du décret n°2011-1716 du 1^{er} décembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement.

En l'espèce, ce décret modifie les missions et la responsabilité des gestionnaires appelés désormais « adjoints gestionnaires » en les intégrant à l'équipe de direction des EPLE.

Plus de huit ans après la publication de ce texte, force est de constater que les missions confiées à nos collègues sont beaucoup plus importantes et leur responsabilité plus lourde alors même qu'aucune modification a été prise par notre ministère de tutelle de vue de la revalorisation de leur rémunération, ni en termes de moyens et de formation pour effectuer leurs missions.

En guise de réponse à cette question parlementaire, notre ministre précise que la fonction d'adjoint gestionnaire en EPLE est au cœur de l'agenda social 2019 du ministère de l'éducation

nationale et de la jeunesse qui mène dans le cadre de la réforme des instituts régionaux d'administration (IRA) et la modernisation des outils de gestion financière des EPLE, une réflexion à la fois sur les métiers exercés en EPLE et sur la formation et l'accompagnement à mettre en œuvre à l'endroit des adjoints gestionnaires issus du concours des IRA.

Notre organisation syndicale ne peut se satisfaire de ces éléments de langage et attend de la part de notre ministère des propositions concrètes de nature à compenser financièrement la surcharge de travail occasionné par la mise en œuvre du chantier de modernisation de la fonction financière en EPLE (MF2 EPLE) et de déploiement des nouveaux progiciels de gestion intégrée OPALÉ et OPERA.

Sur ce point, le Sgen-CFDT déplore la perte d'attractivité observée depuis plusieurs années pour les postes du ministère de l'Education nationale qui n'attirent plus les sortants des instituts régionaux (IRA). C'est ainsi que selon les données communiquées par la DGRH, sur 100 sortants IRA, près de 25 sont partis dans un autre département ministériel moins de cinq années après leur entrée au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

La crainte exprimée l'année dernière au sein de cette même instance à propos du probable recours massif à des personnels contractuels pour pourvoir des postes restés vacants après affectation des lauréats concours et des promotions par liste d'aptitude demeure plus que jamais d'actualité.

Le Sgen-CFDT tient à rappeler son attachement au principe statutaire selon lequel les emplois publics ont vocation à être occupé par des fonctionnaires.

Au terme de ces remarques, le Sgen-CFDT exprime le vœu que les travaux de la présente CAPA soient l'occasion d'échanges constructifs entre les représentants des personnels et ceux de l'administration dans l'intérêt de l'ensemble des attachés d'administration de l'Etat de l'académie de Besançon.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires du Sgen-CFDT
Ayacha KHIER
Alain MAITREHENRY